

BULLETIN DES AMIS DU VIEIL ARLES

POUR LA PROTECTION DE SON PATRIMOINE HISTORIQUE ET ESTHÉTIQUE
Siège social : place du Sauvage- 13200 ARLES

N°74

Mars 1991



LE ZOUAVE DU CIMETIÈRE D'ARLES VILLE

SOMMAIRE

Éditorial Par Henri CÉRÉSOLA	page 1
Les frères Dauphin et Fontvieille Par René GARAGNON	page 3
La production viticole et terre d'Arles au début du siècle Par J.-C. DUFAU.....	page 8
À quelle altitude se trouve Arles ? Par Pierre NERI.....	page 10
La Charte et le Consulat dans la République d'Arles	;page 12
Chronique de la section "généalogie" "Erreurs dans l'état civil" Par D. RAINAUD et J. VIVIAN	page 21
Arles, cette belle Grecque aux yeux de Sarrasine Par Marcel AUDEMA	page 23

COTISATIONS :

Chèque de 80 Frs et 100 Frs pour les abonnements hors de France, à envoyer aux A.V.A. Boîte Postale 30, 13633 Arles Cedex. Ne pas oublier de mentionner votre numéro d'adhérent au dos du chèque, C.C.P. 4439.15 Marseille.

PERMANENCES :

Le samedi de 14 h à 16 h au siège, 20 place du Sauvage.
1^{er} et 3^e jeudis à 18 h : cours de paléographie.

CORRESPONDANCE :

Toute la correspondance est à adresser à la
B.P. 30, 13633 ARLES Cedex.
Téléphone : 90 96 62 41 avec message enregistré sur
répondeur concernant le programme des activités en cours.

ÉDITORIAL

L'assemblée générale du 26 janvier 1991 s'est déroulée devant une salle bien garnie malgré les circonstances actuelles, préoccupantes, même si elles se déroulent loin de chez nous. Le bruit du canon, de tout temps, a été préjudiciable aussi aux associations culturelles dont les adhésions et leur renouvellement deviennent "frileuses", alors qu'il faut au contraire rappeler autour de soi l'intérêt de défendre les valeurs de notre patrimoine. Celui-ci, à l'équilibre sans cesse menacé, est la raison d'être de notre association qui a prouvé depuis 1903, et surtout depuis 1971 sa vitalité. En effet le bulletin paraît depuis vingt ans maintenant ; il faut remercier ici tous ceux qui ont œuvré pendant ces années. Cette durée traduit le sérieux, le travail des équipes qui se sont succédé mais aussi la confiance et l'amour de vous tous pour cette ville dans ce que l'on peut lui conserver de plus authentique.

Je ne discuterai pas le compte rendu financier qui montre un équilibre avec... 870 adhérents à jour de leur cotisation (primordiale pour les AVA) alors que 1 080 ont reçu le bulletin 1990. Cela amène deux conséquences : la première, de porter l'abonnement à 80 Frs minimum par an (100 Frs pour les correspondants hors de France) ; la seconde, de ne plus acheminer notre périodique à ceux qui n'ont pas répondu aux lettres de rappel (à la charge de l'association), ce dont nous sommes sincèrement désolés.

Je ne reviendrai pas non plus sur la programme écoulé, largement exposé au cours de cet après-midi du 26 janvier. Tout cela a pu paraître peu mis en valeur à la majorité d'entre vous. C'est pourquoi nous avons mis sur pied trois commissions distinctes pour mieux appréhender la vie locale (l'admission de monsieur Paul RIBES au conseil d'administration va accroître encore notre action). De même, l'installation de notre téléphone n° 90 96 62 41 avec un répondeur (offert) nous permettra, sur simple appel, de vous donner le calendrier des activités. ARLES-MAGAZINE, grâce à madame GIL, ouvrira ses colonnes mensuelles à notre éphéméride.

En même temps, la mise en place de notre local rue de Grille et son agencement prochain vont être une vitrine supplémentaire

d'information, ce qui nous rendra complémentaire de la presse quotidienne qui n'est d'ailleurs pas lue par tous.

Enfin, les AVA ont eu la possibilité de pouvoir s'attacher le service d'une secrétaire à mi-temps, à partir du 1^{er} février, dans le cadre d'un contrat de travail excessivement intéressant, d'une durée de un an, en principe renouvelable : cela va améliorer la mise au point de l'informatique, de la trésorerie, des adresses, du courrier et de la correspondance, en particulier pour mieux répondre à vos lettres attirant notre attention sur ce que vous voudrez bien nous signaler.

Nos locaux subissent quelques améliorations de la part de la mairie afin que tout soit plus fonctionnel pour notre permanence d'accueil et téléphonique du samedi de 14 à 16 heures. Le quitus a donc été donné à l'unanimité à l'équipe actuelle.

Nos projets pour 1991 : le premier semestre d'activités vous est donné dans le supplément et offrira certaines visites inédites et originales. De nombreuses actions sont en cours en particulier concernant la conservation des monuments (presbytère St Julien, Arènes, Théâtre, Alyscamps, couleurs) comme nous l'avons développé dans la discussion ce 26 janvier. Elles sont (hélas) rendues nécessaires par ce que nous constatons dans la réalisation ou la non application de directives ou projets dont nous prenons connaissance (par hasard) et dont nous observons (trop tard) l'irréparable du fait accompli, faisant fi d'un élémentaire bon sens. Ce, aux dépens de notre précieux passé, mais peut-être aussi au profit de certains ?. Quoi qu'il en soit, la conclusion logique de cette assemblée générale réside dans le fait que notre association va œuvrer à la mise en place d'une commission extramunicipale de l'urbanisme, tout au moins à "serrer au plus près" ce qui intéresse le secteur sauvegardé en particulier. Notre rôle consultatif doit être effectif, afin de mieux argumenter nos prises de position, d'une manière raisonnable bien sûr, pour gérer au mieux le temps présent d'un patrimoine qui nous vient de nos pères.

Merci encore de votre présence, de votre soutien pour mener à bien ce programme 1991.

Henri CÉRÉSOLA.

LES FRÈRES DAUPHIN ET FONTVIEILLE

Les Fontvieillois d'un certain âge se souviennent certainement d'Armand et Honoré Dauphin qui habitaient à Arles au n° 6 de la rue Balze, cette rue que Frédéric Mistral – je crois – appelait "une véritable rue de Florence" et qui porte le nom du peintre arlésien Paul Balze, celui qui fit le médaillon de la fontaine Amédée Pichot.

Je n'ai pas connu l'aîné Honoré, un des fondateurs du Museon Arlaten et de la Société des Amis du Vieil Arles, personnage extrêmement pittoresque et d'un caractère original⁽¹⁾. On se souvient de l'accueil qu'il fit à Fernand Benoît lorsque celui-ci commença à exhumer les Cryptoportiques. Pour dégager ces galeries souterraines Benoît fut obligé de percer les murs de caves privées situées entre la rue Balze et la place du Forum et, lorsqu'il voulut pénétrer dans la cave d'Honoré Dauphin, il trouva ce dernier l'attendant de pied ferme... un fusil à la main. Tout finit heureusement par s'arranger.

On se souvient aussi du titre énorme d'un célèbre journal parisien. C'était en février 1910 et "à la une" en gros caractères les Parisiens stupéfaits purent lire "Les piboules ont été massacrés". Les gens de la capitale crurent qu'il s'agissait d'une bande de hors-la-loi français – genre les frères Dalton ou les frères James aux USA – qui venait d'être exterminée. En fait il s'agissait des peupliers (piboulo en provençal) des Alyscamps qui venaient d'être abattus, non pas à la tronçonneuse mais à la hache par une municipalité arlésienne inconsciente⁽²⁾. Si l'on pense que l'allée des sarcophages était autrefois bordée d'une double rangée de peupliers, on se rend compte aujourd'hui, en flânant au milieu des tombeaux, du "massacre" qui a été fait. Dauphin était un écologiste avant la lettre au même titre que le maire d'Arles Morizot qui, entre les deux guerres, pour que les Arlésiens puissent se promener tranquillement sur les Lices, "balançait" au milieu de la chaussée les tables et les chaises des "grands cafés" situés sur la promenade.

J'ai retrouvé dans mes archives quelques pages manuscrites d'Honoré Dauphin où il parle de Fontvieille. Ces pages datent de 1922.

Il écrit en parlant du village : **"8 kms au nord d'Arles - 2104 habitants - exploitations agricoles, viticoles, oléicoles surtout."**

Dauphin fit des recherches sur les noms de famille du village et nous dit ceci : **"Les noms les plus répandus sont ceux de Joussaud et de Viaud. On trouve aussi Sautecœur, Sourdon, Lacanaud, Peyrol, Farcy, Duffaud, Fousson, Garnaud, Espigol, Riquel, Guende, Bounias, Marion, Darmure, Griffe, Serme, Erisson, Desmariés, Rameye, Benson, Siguan, Moucadel et Venture. Nous ne les avons pas retrouvés ailleurs. Nous allions oublier le nom de Mitifiot qu'Alphonse Daudet a mis au théâtre dans l'Arlésienne comme il a popularisé le nom de Cornille dans ses Lettres de mon Moulin. Et comment ne pas saluer ce nom de Sophocle devant lequel on éprouve, dès l'abord, quelque surprise mais qu'on admet bientôt comme naturel dans un décor où le cyprès nous évoque toute la douceur de l'Hellade sur l'indigo d'un ciel éclatant..."**

"Peu ou point d'apport étranger. À peine un Montforte italien, ouvrier dans une carrière sans doute et qui, au bout d'un certain temps de résidence dans le pays, est devenu Montfort. C'est tout.

"En comparant, à près de cent ans d'intervalle, les matrices cadastrales d'autrefois avec les rôles d'aujourd'hui on constate que l'indigène s'expatrie peu et que la souche tient bon. Somme toute, la terre retient encore son homme. Les familles possédantes se renouvellent peu. Des mariages consanguins achèvent de fixer les éléments sur place, malgré la multiplication des moyens de transport, les facilités d'échange et le développement des relations avec "l'étranger"..."

Il est à remarquer que la conclusion de Dauphin date de plus d'un demi siècle. Elle serait quelque peu différente de nos jours.

LES SURNOMS DANS LA RÉGION DE FONTVIEILLE.

Honoré Dauphin s'est penché également sur les sobriquets décernés autrefois à certains Fontvieillois. Il a pour cela consulté les écrits officiels, c'est-à-dire les états de section et les matrices cadastrales d'il y a quatre-vingts ou cent ans. Il en a fait une telle moisson qu'il nous est malheureusement impossible de les citer tous.

Dans les registres officiels tous les surnoms ne sont pas écrits en langue provençale. Ce qui peut paraître curieux à première vue. Le préposé aux registres a peut-être eu peur de paraître trop "village" en inscrivant tous les surnoms en "lengo nostro". Il n'en reste pas moins que dans la bouche des Fontvieillois de 1820 ou de 1830 ces surnoms résonnaient dans la langue savoureuse du terroir.

Après avoir expliqué la nécessité des sobriquets dans les villages (pour distinguer des gens portant le même nom, Dauphin consacre un long paragraphe à la naissance du sobriquet. Il nous dit :

"Le surnom a dû être donné à l'intéressé, le plus souvent, dès l'enfance. L'indigène, ainsi marqué, conserve son "escaisnoum" à l'âge adulte. Il a pour origine une bêtise, une bourde, souvent prononcée à l'école, une attitude corporelle soulignée par l'instituteur ou les parents, une manie, un éloge admiratif sur les lèvres des "chato", une remarque amusante des amis, compagnons de travail..."

"De tout temps, en pays fontvieillois, le sobriquet a paru chose si naturelle que tout le monde acceptait "bravement" le surnom dont il était affublé."

Dauphin procède ensuite à un essai de classification. Il distingue d'abord les surnoms visant la personne physique, surnoms divisés eux-mêmes en deux parties :

A) — Dans le sens laudatif (avec quelquefois une certaine ironie sous la louange) :

- Béringuiet dit Le Joli
- Marrot dit Lou Bèu (Le Beau)
- Galle dit Gros Gau (Gros Coq)
- Volpelier dit L'Hercule

B) — Dans le sens franchement moqueur et agressif :

- Blanc dit Ten-te-Ben (Tiens toi droit)
- Fousson dit Le Moineau
- Duffaud dit Mouissaloun (minuscule comme un moustique)
- Joseph dit Lou Rima (Le Brûlé, chauve sans doute)

La deuxième partie est consacrée aux surnoms visant les qualités morales, les défauts : vertus, vices, travers de caractère, tares... :

- Viaud dit Lalagne (Iagno = tristesse)
- Honorat dit Lou Martegau (hâbleur)
- Viaud dit Ragagnous (Grognon)
- Soulier dit La Bonté
- Arnaud dit Bret (Bègue)
- Cartier dit Boufo-Troucho (Mange-omelette = Goinfre)

C) — La dernière partie est réservée aux surnoms visant la profession :

- Moreau dit Lou Pegot (Cordonnier)
- Renoird dit Sarraïé (Serrurier)

D) — Aux surnoms dus à quelque fait saillant de l'existence (grade dans l'armée, goûts...) :

- Lacanaud dit Le Sergent
- Imbert dit Manjo-aucèu (Mange-oiseau)

E) — Aux surnoms relatifs aux "compagnons du devoir" ou indiquant le lieu d'origine de la famille :

— Chanut dit Marjolaine

— Salin dit Fourcatenco (originaire de Fourques)

Honoré Dauphin donne enfin une liste de surnoms dont il n'a pas retrouvé l'origine : Périssante, Montreize, l'Oulo (la Marmite), Chomet, Boumboun, Cadet Moulin...

Ce texte concernant les surnoms fontvieillois a fait l'objet d'une communication d'Honoré Dauphin au 55^e congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, congrès tenu à Marseille en avril 1922. Au cours de son exposé il étudia également les noms et surnoms concernant Mas-Thibert et Les Saintes-Maries-de-la-Mer.

Il serait extrêmement souhaitable que la municipalité de Fontvieille reproduise dans un de ses bulletins municipaux la totalité de la communication. Je tiens à la disposition de monsieur le maire le manuscrit original qui m'a été offert par la famille Dauphin.

La place me manque pour parler du frère cadet, Armand Dauphin, que j'ai eu la joie de connaître. Agrégé de l'Université, il ne pouvait pas enseigner à Arles qui ne possédait qu'un collège. C'est la raison pour laquelle il fit toute sa carrière au lycée national de Nîmes devenu le lycée Alphonse Daudet. Homme possédant une culture générale immense, il publiait dans le journal "Le Méridional" une chronique régulière intitulée "Propos d'un vieil Arlésien". On se souvient de la polémique féroce qui l'opposa à Léon Bancal à propos de la "transformation" du Musée d'art païen en 1954 (lors de la disparition de cinquante amphores par exemple). Fernand Benoit, qui était alors directeur des fouilles archéologiques de la 12^e Région, prit partie pour Dauphin.

Fondateur de l'École constantinienne, membre-fondateur des Amis du Vieil Arles et du Groupe régionaliste, Armand Dauphin habitait à la fin de sa vie l'ancien couvent des Minimes derrière Notre Dame de Grâces aux Alyscamps. Il mourut en 1956.

Il adorait Montmajour, la montagne des Cordes et Fontvieille. En ce qui concerne Montmajour, il resta fidèle, comme Louis de Sambucy de Sorgues d'ailleurs – et en cela ils avaient raison – à l'orthographe "Montmajor". À propos de la montagne des Cordes, il réfuta dans un article paru le 23 mai 1954 la tradition tenace selon laquelle Cordes dériverait de Cordoue, ville d'Espagne, nom qu'auraient donné les Sarrasins à cette éminence.

Enfin Armand se prit de passion pour l'autel taurobolique du chemin des Taillades, dit "autel de la Coquille" qu'il étudia minutieusement. Tout cela fera peut-être l'objet d'un autre article.

J'avais demandé il y a quelques années à la municipalité arlésienne de donner à une rue d'Arles le nom des frères Dauphin. Mon appel n'a pas été entendu. Nous avons une rue Ampère ou une rue Wilson mais les frères Dauphin, Marcel Dyf ou Jean-Baptiste Piquet de Méjanès brillent par leur absence. C'est bien dommage.

René GARAGNON

NOTES

Le siège de la Société des Amis du Vieil Arles était d'ailleurs 6, rue Balze, le domicile d'Honoré Dauphin.

Il y avait déjà eu une violente protestation de Frédéric Mistral contre la mutilation des Alyscamps dans le journal "L'Aïoli" du 27 octobre 1891. Également une lettre de Mistral à MAURRAS parue dans le no 36 (octobre-décembre 1968) de **la France Latine**. Cette lettre, datée du 8 octobre 1900, évoque la mutilation de l'allée des sarcophages.

LA PRODUCTION VITICOLE EN TERRE D'ARLES AU DÉBUT DU SIÈCLE

Journaliste taurin et ancien élu municipal, Jean-Claude Dufau a déjà publié un article dans notre bulletin consacré à l'histoire de la taumachie à Arles (n°56 du bulletin, p. 11).

Ce siècle avait trois ans lorsque parut un annuaire professionnel à l'usage des courtiers en vins, un fort volume superbement relié dans lequel figure la production viticole du canton d'Arles.

Notre cité comptait alors 29 314 habitants pour une superficie de 107 000 hectares dont 8 500 plantés en vigne. La récolte annuelle était estimée à 900 000 hectolitres.

Les cépages étaient des Aramon, Carignan, Alicante et Petit Bouschet et on mélangeait à la cuve. Ces vins titraient 8 degrés en moyenne mais dans certaines caves on trouvait des vins supérieurs à 9 et 10 degrés ; il s'agissait d'un mélange de Carignan et Alicante-Bouschet. Les vins les plus titrés étaient ceux de Saint-Martin-de-Crau. Ils titraient 10 à 11 degrés (à noter que St Martin ne devint commune qu'en 1925).

Quels étaient les domaines les plus productifs ?

Pour la Camargue on peut citer :

L'Armeillère propriété d'un Lyonnais, M. Vauthier : 19 000 hectos.

Giraud appartenant à Mlle d'Andigné : 16 000 hectos.

La Trésorière de M. Bulher : 15 000 hectos.

Cabassole (Jeanjean un Montpelliérain) : 10 000 hectos.

Le Mas Neuf du Vaccarès produisait 6 500 hectolitres et on trouve le Pèbre avec 1 600 hectolitres.

Mais le record de la production était détenu par la Compagnie des Salins avec 21 000 hectolitres !

Côté Trébon : Ste Anne donnait une récolte de 12 000 hectos et Barbegal du baron du Roure produisait 5 000 hectos.

Le Mas de Truchet figurait en bonne place avec 7 000 hectares.

Au plan du Bourg : le Domaine de la Forêt chiffrait 6 000 hectares et Beynes seulement 1 000 hectares. Le record absolu appartenait au Mas de la Ville avec 30 000 hectares. Tandis que la Tour d'Allein produisait 20 000 hectares !

Cet énoncé de chiffres qui, j'en conviens, peut paraître rébarbative est la meilleure preuve de la vocation viticole du canton en 1903. De cette époque il reste le témoignage immobilier que constituent ces grandes caves mais dans la plupart des cas la culture rizicole ou fourragère a remplacé le vignoble. Une raison de plus pour complimenter ceux qui ont maintenu jusqu'à nos jours la production viticole en améliorant les cépages, en cherchant avec constance la qualité maxima.

Ce qui est le plus surprenant lorsque l'on consulte la liste complète, c'est de trouver au cœur de la Camargue des mas à vocation viticole : notre Dame d'Amour, Peaudure, Méjeanne (je respecte l'orthographe du recueil), le Mas de Rey, autant de sites qui à cette époque possédaient des caves aux cuves pleines de la liqueur de Bacchus !

Oui, le milieu agricole change, terres à blé, terres à vignobles aujourd'hui, supplantées par la production d'autres espèces. Demeure le travail inlassable des hommes que la mécanisation n'a pu, et c'est heureux, totalement supplanter !

La terre d'Arles reste riche et propre, souhaitons que longtemps encore se trouvent des gens de chez nous pour la faire prospérer !

J.C. DUFAU.

À QUELLE ALTITUDE SE TROUVE ARLES ?

Pas bien haut, penserez-vous ; certes, mais encore ?

Sachant qu'Arles est bâtie sur une colline rocheuse et non sur un terrain plat, il n'y aura pas une altitude mais bien plusieurs. L'Hauture et la Roquette, le Méjean et le Théâtre antique sont loin d'être au même niveau et il n'est que de parcourir à pied le tour de l'amphithéâtre pour s'en persuader. Il y a peut-être un moyen d'en savoir un peu plus. Un entrefilet du quotidien local de mars 1961 avait essayé, en vain semble-t-il, d'attirer l'attention sur un repère situé au jardin d'été. Intéressons-nous donc à de petites plaques de bronze fixées dans les parties basses des murs des anciennes rues de la ville. Ces modestes témoins ont environ 10 x 20 cm de dimension et l'on peut y lire :

Ville d'Arles

Repère N°...

Altitude...

Une rapide investigation dans le centre ville m'a fait retrouver huit de ces plaques, jalons précieux mais modestes de l'urbanisation arlésienne ; en voici le détail :

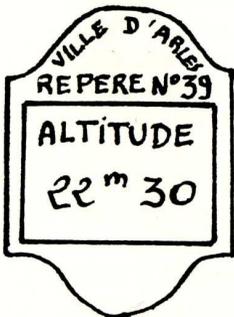
— Repère n°5	Altitude	10,50 m	(Situé Hôtel de la Poste)
— Repère n°6	Altitude	13,50 m	(Situé 9 rue J. Jaurès)
— Repère n°11	Altitude	09,20 m	(Situé rue Docteur Fanton)
— Repère n°14	Altitude	12,20 m	(Situé salle J. & P. Dedieu)
— Repère n°22	Altitude	22,80 m	(Entrée du Théâtre Antique,
— Repère n°34	Altitude	07,10 m	(rue Sénebier, angle quai du Rhône)
— Repère n°39	Altitude	22,30 m	(Escalier jardin d'été, rue Vauban)
— Repère n°?	Altitude	14,00 m	(Plan de la Cour, à côté de la Librairie du Palais)

Il est piquant de constater que ce dernier repère, partiellement recouvert de crépi, est situé devant le magasin de l'adjoint à la culture.

Quoi qu'il en soit, près de 14 mètres de dénivelé entre les points extrêmes actuellement retrouvés constituent bien une colline ! Si l'on considère qu'une quarantaine de ces plaques a été posée, nous devrions pouvoir espérer en identifier d'autres, même si les bombardements de 1944 et les travaux de "restauration" intempestifs en ont fait disparaître quelques unes.

Aussi, lançons-nous un appel pour obtenir tout renseignement supplémentaire concernant ce maillage topographique, indice de terrain ou d'archives, qui nous permettrait de parfaire notre connaissance de ce point de détail. Que la sagacité des lecteurs en soit remerciée.

Pierre NERI



← LE REPÈRE ÉVOQUÉ EN MARS 1961.

LA CHARTE ET LE CONSULAT DANS LA RÉPUBLIQUE D'ARLES

Gilles Chambon est un jeune Arlésien étudiant en droit. C'est au cours de sa formation universitaire qu'il a été amené à étudier l'histoire juridique des consulats méridionaux. Passionné d'histoire, il nous livre ses travaux dans ce travail consacré à notre ville.

Le XI^e siècle voit apparaître les premières formes du renouveau urbain en France, depuis la chute de l'Empire romain. En Provence (alors terre d'empire), où le régime seigneurial a toujours été moins net et moins rigoureux que dans le nord, apparaît un type nouveau de ville, né de l'influence italienne, les villes dites de consulat : c'est le cas de villes telles que Marseille, Avignon, Tarascon, Nîmes... Arles.

Tirant leur nom des consuls placés à leur tête, ces villes diffèrent de celles du nord en ce sens que les antagonismes sociaux y sont moins marqués : nobles et clercs prennent part dans cette nouvelle organisation politique à côté des roturiers.

La République d'Arles, une des légitimes représentantes de ces nouvelles entités politiques, n'a pourtant pas suscité la ferveur des historiens et elle occupe une faible place dans l'histoire médiévale de la France. Cependant cette république est remarquable à deux niveaux :

— pendant plus d'un siècle, cet État a possédé sa propre organisation politique, son gouvernement, ses lois, ses alliances.

— de part ses institutions, Arles fait preuve de modernité en ce qui concerne la notion d'égalité, devançant ainsi la puissance temporelle du clergé.

Mais mis à part l'originalité que peut représenter une ville de consulat, il ne faut pas moins en oublier les puissances locales féodales qu'étaient le comte de Provence et l'archevêque d'Arles. Car si la charte du consulat d'Arles (1131) se distingue par ses tendances égalitaires, il est bon de rappeler que tout au long du consulat, le

pouvoir est resté aux mains de l'aristocratie locale, les couches moyennes et inférieures de la population n'ayant aucune influence.

Ainsi c'est l'aspect purement politique et institutionnel qui nous intéressera ici.

I - NAISSANCE DE LA RÉPUBLIQUE D'ARLES

La République d'Arles n'est pas née du jour au lendemain. Son existence est le résultat d'un long cheminement qui s'échelonne sur environ 40 ans.

Au XI^e siècle, Arles et son territoire (120 000 ha environ) étaient placés sous la juridiction du comte de Provence, lui-même placé sous la suzeraineté de l'empereur germanique. En 1080, un conflit éclate entre Bertrand, comte de Provence et l'empereur Henri IV, ce qui a pour conséquence indirecte l'émancipation progressive de la ville d'Arles : en effet le comte perd ses droits sur la ville, et désormais c'est l'empereur qui exercera l'autorité au sein de la localité. Mais dès la fin du XI^e siècle, l'empereur délègue dans la ville un homme de confiance, l'archevêque Aycard chargé de représenter l'autorité impériale, mais surtout ayant pour mission de surveiller la politique de l'État.

Les citoyens de la ville d'Arles forment alors un conseil de régence composé d'un nombre égal de chevaliers et de bourgeois, conseil placé sous l'autorité de l'archevêque : un traité atteste de cette alliance entre l'archevêque Aycard milites (chevaliers) et Probi homines (bourgeois). Ainsi sont réglés les problèmes concernant les juridictions et les droits de chacun.

Dès le XII^e siècle, l'influence italienne en matière urbaine commence à se faire sentir en Provence : Arles est une des premières villes du sud de la France à adopter la forme consulaire en ce qui concerne la politique municipale. Ceci se traduit par une relative perte de pouvoirs du comte de Provence et de l'archevêque, et à la fin du siècle bon nombre d'Arlésiens peuvent se targuer de posséder des droits.

Toutefois c'est en 1131 qu'est rédigée ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de "Charte du consulat d'Arles". Cette charte, ainsi que les statuts de la ville, ne cesseront de se transformer au cours des XII^e et XIII^e siècles.

II - LA CHARTE DU CONSULAT D'ARLES

La Charte du consulat d'Arles constitue un document unique en ce sens qu'elle est un des premiers documents de droit écrit réglant la politique et les institutions d'une ville au Moyen Âge : c'est en fait la rupture d'un droit coutumier jusque là essentiellement oral ; mais c'est aussi la redécouverte du droit romain tombé en désuétude depuis le V^e siècle.

Cette charte est en quelque sorte l'abrégé de toutes les anciennes lois politiques d'Arles, et le code fondamental du droit tant public que privé. Mais si on voit dans ce document une des premières ébauches d'une organisation républicaine au Moyen Âge, il apparaît néanmoins que l'idée d'un pacte social entre tous les citoyens est une idée quelque peu erronée. Selon Anibert, l'historien arlésien des Lumières, la République d'Arles est la mère de toutes les libertés : mais Anibert voit surtout dans la République d'Arles un moyen d'argumenter ses thèses révolutionnaires aspirant à plus de libertés. Car de République, Arles, n'en a sans doute porté que le nom ; et s'il s'agit de son indépendance, c'est surtout envers l'empereur et non envers les seigneurs féodaux locaux. En fait cette organisation apparemment républicaine, et par vocation démocratique, reste aux mains de l'aristocratie locale durant tout le consulat.

L'étude de la charte pourrait nécessiter un ouvrage entier : nous tenterons ici d'en décrire sommairement les différentes parties.

a) Élection et pouvoirs des consuls

À l'instar des villes italiennes, les consuls sont des magistrats municipaux élus, qui, réunis en collège, sont chargés de gérer les affaires municipales. En 1138 Arles est dirigée par quatre consuls ; huit en 1143. Puis progressivement, le nombre des consuls est porté à douze. Comme le fait remarquer E. Engelman, on ne peut dire que, du parti féodal (comtes et archevêque) ou du parti communal a réussi à imposer son autorité : il demeure néanmoins que le consulat s'est peu à peu organisé, pour permettre l'institution d'une élection de consuls, à qui sont délégués des pouvoirs et des prérogatives. "Mais cela ne signifie en rien la souveraineté du consulat au milieu des puissances féodales" (Louis Stoff).

Parmi les douze consuls à élire, quatre étaient choisis parmi les gentilshommes, quatre dans le quartier du Bourg, deux dans celui du Marché, et deux dans le quartier du Bourg Neuf. Deux seulement de ces quatre parties d'Arles avaient une administration distincte et un consulat à part : la Cité (Civitas) et le Bourg (Burgus). Cette rivalité source d'un grand nombre de conflits prend fin en 1211 ; nous verrons comment plus loin.

Les consuls étaient choisis par cooptation au sein du concilium (conseil de régence) composé de cent vingt membres formés pour moitié de chevaliers et pour moitié de bourgeois. Le concilium, outre les consuls, désignait les juges et les clavaires chargés de l'administration des finances communales.

Toutes les années (bien qu'à la naissance du consulat le mandat de consul était sans doute supérieur à un an), le mardi suivant la

fête de Pâques, le concilium s'assemblait dans le palais épiscopal. Les consuls en exercice choisissaient trois citoyens parmi le concilium (deux de la Cité, un du Bourg), lesquels, se retirant avec l'archevêque (lui-même électeur permanent), nommaient à la pluralité des voix les douze qui devraient exercer le consulat l'année suivante. Mais à la fin du XII^e siècle ce n'était déjà plus pareil : comme nous l'avons déjà dit, la ville se scinde en deux consulats distincts, les habitants de la Cité et ceux du Bourg procédant séparément à l'élection de leurs magistrats. En 1211, l'archevêque Michel de Morese (ou Mouries) réunit le consulat pour cinquante ans ; les deux portions d'État n'auraient désormais entre elles qu'un seul conseil commun où se ferait l'élection des magistrats. Par là, les citoyens traitant ensemble de tous les intérêts publics, devaient insensiblement se concilier. Les discordes devaient se tarir. Mais dans la pratique, la coutume voulait que les nobles et les bourgeois de la Cité aient un droit de préséance sur ceux du Bourg, tant dans les cérémonies que dans les actes. Cette union allait en fait permettre à la bourgeoisie locale d'occuper une place de plus en plus prépondérante au sein du consulat.

Pour prévenir les fraudes et les abus, les électeurs étaient exclus du consulat pour l'année en laquelle l'élection leur était confiée. Les ex-consuls ne redevenaient éligibles qu'après cinq ans écoulés depuis leur dernier mandat. Si les consuls s'abstenaient ou étaient privés du droit de nommer les électeurs, le concilium y pourvoyait : l'archevêque avec l'accord du conseil les nommait lui-même.

Ceux qui étaient choisis pour élire les consuls devaient prêter serment. Selon la charte, ils devaient jurer qu'ils "éliraient au gouvernement de la cité, sans crainte ni faveur, ceux qu'ils auront jugés les plus aptes, d'après leur conscience et du conseil de l'archevêque". Quant aux consuls eux-mêmes, ils devaient aussi prêter serment une fois qu'ils étaient élus, promettant de maintenir la paix et le bon ordre ; ils s'engageaient à observer la justice, les statuts municipaux et notamment la charte du consulat.

Le fait intéressant à remarquer est que seul un petit nombre de familles a accès au consulat : trente à trente-cinq familles voient un des leurs exercer une fonction de consul ; seulement dix à douze familles ont une réelle importance politique. Le caractère aristocratique du consulat tient au fait que la situation sociale et économique est caractérisée par le faible développement du commerce lointain.

Le premier rôle des consuls était d'assurer l'administration du gouvernement de la ville : pour y parvenir, ils occupaient les fonctions civiles, politiques et militaires. Ils devaient surtout veiller à faire respecter la charte et ainsi éviter les conflits que pouvaient se livrer les diverses puissances féodales au sein de la ville (notamment à propos des banalités).

Ils étaient comptables du Conseil général, c'est-à-dire du parlement de la ville, qui était le vrai souverain et dont ils devaient prendre l'avis dans les affaires importantes (le concilium).

Quant à l'administration de la justice, les consuls firent de même que les comtes et les ducs deux siècles auparavant : ils délèguèrent leurs pouvoirs à des plus faibles dans la hiérarchie en retour d'un droit d'inspection et de ressort. Ne pouvant instruire les procès, les consuls conservèrent le droit de présider les jugements solennels. Il était par ailleurs défendu aux consuls de recevoir des présents ou d'écouter les promesses d'un justiciable, durant un procès : ainsi faisait-on pour éviter la corruption des magistrats si fréquente durant la période carolingienne.

Et si les consuls occupaient une place de tout premier ordre dans la hiérarchie municipale, ils ne bénéficiaient pas pour autant d'une Haute Cour de Justice (comme il en existe une en 1990) s'ils avaient enfreint la loi : comme tous les citoyens, ils étaient soumis à la justice ordinaire.

Au début de chaque trimestre, trois consuls devaient rester au palais avec les juges, pour rendre la justice pendant huit jours consécutifs. Si toutes les affaires n'étaient pas terminées dans ce délai, trois autres consuls venaient prendre la place des premiers.

Enfin, en ce qui concerne tous les actes publics qui étaient passés dans la ville et ses environs, ils devaient être autorisés de la présence d'un ou de plusieurs consuls, assistés de leur notaire ou greffier qui rédigeait le contrat. Sur chaque document était apposé le décret du consul ainsi que le sceau de la République d'Arles.

Cette fonction de consul, pourtant importante, et comportant de nombreuses responsabilités, n'était certainement pas lucrative : les appointements des consuls, dépositaires de la souveraine puissance, furent fixés, et ce jusqu'à la fin de la République, à la modique somme de trois cents sols raimondins. Certains verront là la première manifestation de désintéressement et d'intégrité de la part de représentants politiques. Mais il est un fait certain, c'est que la fonction de consul, même si elle n'était pas lucrative, ne pouvait que porter avantage à son titulaire : la plupart des consuls nobles et bourgeois, ne recherchant à travers cette fonction que le prestige qui pouvait manquer à leur nom, à leur famille, en quelque sorte le désir – peut-être inconscient – de passer à la postérité.

b) Le droit municipal

La chute de l'Empire romain entraîna inexorablement le déclin d'un droit écrit qui avait fait jusque-là la gloire d'une des civilisations les

plus avancées du moment. Mérovingiens et Carolingiens ne firent que parachever ce qui constituait la mort du droit écrit, faisant ainsi prévaloir comme substitution à un droit élaboré, la coutume et les usages.

Le XI^e siècle voit renaître le droit écrit, la coutume ne correspondant plus aux besoins d'une société en pleine mutation.

Comme nous l'avons déjà vu, la charte du consulat d'Arles reprend de vieilles coutumes politiques et les associe à de nouvelles lois. On aboutit alors à un véritable droit municipal se composant de trois parties : le droit public, le droit privé et le droit féodal.

Le droit public correspond à toutes les règles portant sur le gouvernement de la ville, la législation, la police, les offices et l'ordre judiciaire. C'est ici qu'apparaît la notion de république (*respublica*), une entité devant veiller au respect de l'ordre public et fondant ses agissements sur une législation qu'elle a elle-même créée. Les motifs de rédaction de cette charte sont divers, mais ceux qui paraissent les plus valables en théorie sont "la réforme des abus, la tranquillité des mœurs, l'utilité générale de l'État, la conservation des biens ecclésiastiques, la sûreté des voyageurs tant sur l'eau que sur la terre...". Il est bien évident qu'il n'y a pas qu'une seule de ces raisons ayant motivé la charte : il s'agit de toutes les combiner. Mais la rédaction d'une telle charte répondait surtout aux besoins de l'aristocratie locale (tant religieuse que laïque), désirant se séparer d'une quelconque autorité pour exercer, sur le modèle italien, l'administration d'une ville indépendante.

Pour tout ce qui concernait la législation, la guerre et la paix, la levée des impôts, on faisait appel aux consuls qui étaient chargés de faire respecter la charte, militairement s'il le fallait. En cas de silence de la loi (de la charte donc) l'archevêque était souverain pour régler le conflit. Le rôle de l'archevêque était souvent la cause de tensions entre le clergé et l'aristocratie. Car pour le consulat, l'archevêque restait la puissance la plus redoutable : il essayait de profiter des rivalités existant entre les nouveaux riches (les bourgeois) et les nobles.

Pour parvenir à établir l'ordre public, la charte possédait ses lois de police : il était par exemple interdit aux citoyens de former une association ou une conjuration pendant la durée du consulat : il est bien évident qu'une telle entreprise ne pouvait que susciter des rivalités avec le consulat, et ainsi semer le trouble auprès des citoyens. En fait cette loi était là pour rappeler la souveraineté et la légitimité du consulat. En cas de guerre civile il était aussi interdit aux archers et arbalétriers d'user de leurs armes dans l'enceinte de la Cité et du Bourg, ceci pour éviter et limiter les effusions de sang et ainsi préserver l'ordre public.

L'ordre judiciaire était assez simple, puisque tout homme pouvait être admis aux fonctions d'avocat sur la simple demande

des consuls. Les consuls étaient eux-mêmes les seuls juges de tous les citoyens mais, en fait de crime ils ne pouvaient se prononcer définitivement qu'avec l'assistance d'un conseil composé de nobles et de bourgeois.

En ce qui concerne le droit privé, une part relative lui était accordée dans la charte. En effet si cette partie de la charte était explicite, c'est que le droit privé régissait la plupart des relations juridiques et économiques entre les citoyens : droit civil et droit criminel étaient la source du droit privé.

Le droit civil régissait les rapports contractuels entre les individus (même si le contrat ne se traduisait presque jamais par un écrit, la majorité des citoyens étant illettrée), les successions et tout ce qui concernait la propriété. Les lois sur la propriété indiquaient comment acquérir la propriété, et surtout elles précisaient comment s'éteignait la propriété : il y avait une prescription de quarante ans pour les immeubles de l'Église, et une prescription de trente ans pour les laïques. Pour éviter toutes formes de jalousies, il était enjoint aux consuls de maintenir les nouveaux possesseurs.

À propos des successions, les filles dotées par leur père et mère n'étaient point admises, après la mort de leurs parents, à partager la succession maternelle ou paternelle avec leurs frères ou avec leurs autres sœurs. Ceux qui sans titre, s'étaient emparés d'un quelconque héritage, étaient soumis à le restituer, ainsi que les fruits qu'ils en avaient perçus et les frais de justice du propriétaire.

Les lois concernant les crimes, même les plus atroces jusqu'à l'homicide étaient toutes arbitraires. De quelque condition que fut le coupable, elles en laissaient la punition à la prudence des consuls et de leur conseil. La critique que faisait Anibert de ces lois était que les consuls se voyaient offrir une trop grande autorité. Mais ce qui est sûr c'est que ces lois obligeaient le plus souvent les citoyens lésés à se faire justice eux-mêmes. Ainsi y-avait-il une référence aux vieilles coutumes barbares (notamment le Wergeld). Si on commençait à avoir une haute opinion des nouvelles institutions, en revanche on n'accordait aucun égard à certaines personnes faisant partie de la couche pauvre de la ville : les maîtres pouvaient infliger quand bon leur semblait la peine du fouet à leurs domestiques insolents ou malversants ; il en était de même pour un noble outragé par un roturier.

Il apparaît en fait que ce sont ces lois civiles et criminelles qui seront la principale source des secousses qui ébranlèrent le petit État.

Enfin la charte n'oubliait pas de mentionner tout ce qui concernait le droit féodal. La charte était favorable aux fiefs. C'était facilement compréhensible, car à la naissance du consulat, la majorité des consuls étaient des nobles donc des seigneurs.

La rédaction de la charte s'était faite à l'instigation de l'archevêque qui lui non plus ne souhaitait déroger aux droits des seigneurs majeurs et mineurs.

Les droits féodaux consistaient à régir les rapports entre seigneurs et vilains. Le recouvrement des biens emphytéotiques par le légitime propriétaire, à qui ils avaient été usurpés ne diminuait en rien les droits du seigneur. Dans ces cas-là, il était dû au seigneur une redevance (droit de lods et vente). Chacun devait remplir les devoirs auxquels il était soumis envers celui qui possédait le bien utilisé ; les seigneurs devaient aussi tenir leurs engagements envers leurs emphytéotes*. On permettait ensuite aux emphytéotes de recourir au tribunal des consuls s'ils étaient grevés par leur seigneur "au-delà du droit et de la raison".

Enfin il était interdit à qui que ce soit de vendre ou d'acheter des droits seigneuriaux sans le consentement de ceux sur qui ils étaient imposés.

Sur le déclin du consulat et la mort de la République :

Il est un temps, où après avoir bien fonctionné, une institution arrive à bout de souffle. Le consulat n'échappe pas à cette règle. En 1217 Arles doit faire face à la division au sein de sa population : première alerte d'une population qui commence à ne plus croire en ses institutions. Les consuls étant accusés de concussion, on trouve rapidement une solution de substitution : dès 1220 on substitue aux consuls un fonctionnaire étranger aux factions qui divisaient la République. Ce podestat – c'est ainsi qu'il s'appelait – ne devait pas être originaire de la ville, ni y avoir un parent ou un allié. Les citoyens pensaient ainsi restaurer la paix nécessaire au maintien de l'ordre au sein de la ville : ainsi voyaient-ils dans la podestarie une solution à brève échéance. Quand la paix serait revenue, on retrouverait la forme naturelle de la République, c'est-à-dire le consulat.

Mais la paix ne fut pratiquement pas retrouvée. Les luttes intestines se répétant inlassablement, le dénouement était proche : il était maintenant inévitable que les luttes civiles entraînent la mort de la République.

En 1239, Raimond Bérenger, comte de Provence, devient podestat à vie. Profitant de sa mort, les Arlésiens s'emparent aussitôt de tous les biens et de tous les droits que le comte possédait au sein de la ville. L'héritier du comte de Provence Charles d'Anjou ne peut réagir car il s'embarque pour les croisades avec le roi de France Louis IX.

À son retour, Charles d'Anjou, profitant de la discorde générale régnant à l'intérieur de la ville, décide de s'en emparer. Le 29 avril 1251, un traité de paix est signée entre le comte de Provence et les citoyens de la ville d'Arles.

Par ce traité, les Arlésiens soumettaient à perpétuité leur personne, la Cité et le Bourg d'Arles à la domination du comte de Provence. Ils lui cédèrent à titre de donation gratuite tous les biens et tous les droits de la commune et s'obligeaient à lui prêter serment de fidélité ainsi qu'à ses successeurs. C'était la mort officielle de la République.

Comme toute entité politique en histoire, on peut résumer son évolution en trois phases : une phase où on assiste à la création de cette entité ; une seconde phase où cette entité se développe et acquiert sa maturité ; une troisième phase où c'est le déclin et la mort de l'entité. Le consulat de la ville d'Arles, à lui seul, illustre en effet cette idée.

Mais malgré tout, on retiendra surtout que la ville d'Arles a illustré le mouvement communal au début du XI^e siècle. Et à ce titre-là, la République d'Arles ne mérite pas de sombrer dans les profondeurs de l'oubli...

BIBLIOGRAPHIE

- *Emphytéose : bBail de longue durée (jusqu'à 99 ans).*
- *Comte Louis Remacle : "La République d'Arles"*
- *Anibert : "La République d'Arles"*
- *Martin Aurell : "Les Porcelets" chez Aubanel*
- *J.-P. Poly : "La Provence et la société féodale"*
- *J.-F. Lemarignier : "La France médiévale"*
- *Article de Louis Stouff à propos d'une thèse de Mlle E. Engelmann*

CHRONIQUE DE LA SECTION "GÉNÉALOGIE" *"ERREURS DANS L'ÉTAT CIVIL"*

Suite à nos articles parus dans le bulletin, depuis la création de la section, nous avons été sollicités par une adhérente des AVA pour l'aider dans une recherche sur Arles puis sur Istres.

Il faut tout d'abord rappeler que les gens jusque vers la fin du XIX^e siècle n'ont pas de papiers, comme nous l'entendons du moins : carte d'identité ou livret de famille. Ils devaient présenter des extraits d'état civil, notamment quand ils voulaient se marier.

La personne qui nous a contactés avait comme point de départ des documents officiels, qui ont été certifiés conformes à l'original par l'autorité de l'état civil de la commune de Lodelinsart, alors en France, département de la Dile, aujourd'hui en Belgique, et de la commune d'Arles.

Dans le bulletin n° 72 nous avons parlé de la paléographie d'une manière théorique. L'exemple fourni par cette adhérente nous donne une illustration de la nécessité de la pratique et de l'attention que l'on doit porter à la bonne lecture des actes que nous utilisons.

En effet, les extraits établis par les mairies contiennent un certain nombre d'erreurs. Ces erreurs ont une influence jusqu'à nos jours. Les GAUTIER et GAUTHIER descendant du même ancêtre sont fréquents. Notre correspondante nous les transmet, ces erreurs, telles qu'elles ont été transcrites en 1797, 1807 et 1810.

On peut établir une typologie sommaire de ces erreurs de lecture et de transcription : elles portent surtout sur les patronymes et sur les localités.

C'est ainsi qu'à l'acte de mariage de Joseph ESTAQUIER avec Marie Catherine ANDRÉ, dressé à la mairie de Lodelinsart le 29 thermidor an V, le nom de famille ESTAQUIER est devenu ESTAQUIER BERGER*, le patronyme ROUX est devenu ROUY. L'acte de décès établi à Arles le 25 décembre 1808 et certifié

conforme en 1810 mentionne le décès de Jeanne ROUY veuve d'Honoré ESTAQUIER-BERGER (II E).

Errare humanum est, perseverare diabolicum (est) !

En ce qui concerne les lieux indiqués dans ces actes, nous notons de nouvelles erreurs.

L'extrait de l'acte de décès d'Honoré ESTAQUIER, père du marié à Lodelinsart en 1797, dressé à la paroisse du Sambuc le 20 août.1763 (GG 220), acte certifié conforme à Arles le 20 août 1807, crée une paroisse de Sambre. Dans l'acte de décès de Jeanne ROUX, devenue ROUY, d'Honoré ESTAQUIER, la personne décédée demeure à Arles, rue Mounevoie. Cet acte est certifié le.... Or cette rue n'existe pas. La lecture de l'original indique la rue de la Mounoie, c'est-à-dire notre actuelle rue de la Monnaie.

Les erreurs de l'état civil peuvent être gênantes pour la suite des recherches, d'autant plus qu'on s'éloigne de la réalité. À la fin du XVII^e siècle à Istres, un FÉLICIAN, arrivé des Basses-Alpes, se marie et ses enfants et descendants deviennent des FARISIAN ou PHARISIAN parce que ce patronyme existait déjà dans la commune.

Au Vernègues, le lieu d'origine de la famille AVON, venue de la Bastide de Verdun en Dauphiné, a été transformé dans les registres officiels des insinuations de la sénéchaussée d'Aix, registres double ou copie des actes notariés, en la Bastide des Jourdans, au cœur de la Provence. En Velay, une Rose RIFFARD est devenue une Rosalie FABRE à la déclaration de naissance de son enfant en 1844 au Puy. Dans cette région on roule très souvent les "r".

Il existe de nombreuses autres modifications de noms ou de lieux, ou d'imprécisions de lieux comme "originaire de la paroisse Saint-Martin", et ce dans la région d'Arles qui compte pas moins de trois paroisses de ce nom : Saint-Martin, dans la ville d'Arles, Saint-Martin de la Palud devenu plus tard Saint-Martin-de-Crau, et Saint-Martin-de-Castillon devenu le Paradou.

Les erreurs de l'état civil, malgré la machine à écrire et les papiers d'identité, continuent malheureusement. Ainsi, à l'occasion de la délivrance d'un extrait de naissance, en 1989, d'un enfant né en 1974, on s'est aperçu que son père est né en... 1974.

D. RAINAUD - J. VIVIAN

* Berger étant bien sûr sa profession, comme l'indiquent les autres actes.

ARLES, CETTE BELLE GRECQUE AUX YEUX DE SARRASINE (a)

S'il vient de prendre place au sein de l'Académie d'Arles, le général Marcel Audema est un membre éminent de notre association depuis de nombreuses années. Les Amis du Vieil Arles ont publié de nombreux travaux qu'il a rédigés, dont sa fort connue étude sur la vie du mas camarguais de Cabassole dans les années 1930.

Beùre l'alegresso
Em'uno mestresso
Es de Mahomet la felicità.
Mai sus la mountagno
Manja de castagno
Vaù mai que l'amour senso libertà. (b)

1) — Un mercredi matin, comme tant d'autres à Arles, nous flânons en remontant le marché qui borde le boulevard É. Combes. Partant de la porte de la Cavalerie, nous passons devant les étalages des poissonniers, ceux des producteurs locaux qui proposent des légumes et des fruits de saison, pour atteindre les forains de l'alimentation générale et nous engager, au-delà du collège Frédéric Mistral, dans le couloir plus resserré des ambulants de l'habillement.

Le caractère cosmopolite, qui n'est pas sans rappeler celui des marchés d'autres pays méditerranéens, éclate lorsque nous atteignons la place Portagnel où une population mêlée, colorée, affairée, brasse des tissus, essaye des chaussures, s'interpelle et marchande. Mon hôte oriental, surpris, lève la tête vers le sommet des remparts, comme pour s'assurer que la Major ne porte pas un minaret, puis me lance un regard interrogateur dont je mesure la profondeur.

Lorsqu'il est difficile de s'exprimer "ex-abrupto", n'est-il pas préférable de répondre par un sourire complice ? Nous franchissons la

coupure qui fut autrefois une porte, nous escaladons la rue de la Roque qui portait mieux son nom de "roumpe-cuoù", et nous voici sur le planet dégagé par les bombardements alliés de 1944 où les A.V.A. ont judicieusement installé une table d'orientation.

Dirigeons maintenant nos regards vers le rocher de Montmajour où apparaissent les ruines de l'abbaye célèbre. En 732, déjà, nos ancêtres romano-ligures ont eu à se frotter à ces populations à la peau basanée, aux cheveux bruns et aux yeux de jais, qu'on qualifie de Sarrasins. À partir de leur base narbonnaise fraîchement établie, ils ont essayé de se répandre, tantôt vers le N.E. jusqu'à Poitiers, tantôt du côté du Levant après avoir franchi le Rhône. Leur religion était l'islam et, bien que venant de la province ibérique de Cordoue, ils avaient le tempérament nomade et guerrier de leurs coreligionnaires du sud de la Méditerranée. Ils furent refoulés devant les remparts d'Arles et leur chef Abderhamane se replia, au-delà des marécages, sur la hauteur voisine de celle de Montmajour. Il y trouva un bon observatoire et tira sûrement parti des ses "hypogées" pour y abriter ses hommes et ses ravitaillements. C'est, dit-on, au passage de ces Cordouans que la Montagne des Cordes doit son nom actuel.

"Curieux épisode", s'écria mon interlocuteur — "Ce n'est pas du tout un épisode". Faisons demi-tour, marchons quelques pas en direction de la colonne érigée à la gloire du poète d'Arbaud et du marquis de Baroncelli. Élevons notre regard vers la partie supérieure des portiques des arènes romaines. Savez-vous comment sont appelées ces deux superstructures en petit appareil qui pointent vers le ciel ? Ce sont les tours sarrasines. Il y en avait quatre, on en a conservé deux, comme pour rappeler que l'amphithéâtre a constitué le centre d'implantation de ces mêmes populations islamiques migrantes. Il semble bien que les troupes du nouveau chef, Youssef, aient pénétré dans la ville en 734, cette fois sans coup férir, avec la complicité du duc de Mauronte Patrice de Marseille, et dans l'indifférence d'une population locale qui craignait plus les Francs nordiques que ces lointains cousins méditerranéens.

Pendant les quatre ans que dura cette présence, les relations demeurèrent pacifiques entre les chrétiens qui devaient payer la redevance et les mahométans qui effectuaient des sorties en direction de Cavailon, Avignon, Apt et, dit-on, jusqu'à Lyon. Les seigneurs et les édiles locaux supportent mieux cette cohabitation que les autorités religieuses dont les trésors ont été pris en gage et les bénéfices confisqués. L'arrivée de nouveaux occupants originaires du Hedjaz, accompagnés de berbères et même de chrétiens de rite grec dits

"roumis", accroissent le poids de l'occupation. Il en résulte un effacement des clercs et la disparition des moines qui ont à l'époque le monopole de la chronique et des archives. Cela expliquerait que les renseignements concernant cette période soient flous et anecdotiques. Il est, par exemple, difficile de cerner le rôle exact des troupes de Charles-Martel pour refouler, en plusieurs expéditions, l'occupant sarrasin qui s'est maintenu dans le midi jusque dans les années 760. Les destructions et les pillages sont mis au compte des uns comme à Lérins et Marseille, ou des autres comme à Nîmes, Maguelonne et Agde. On ne connaît pas, non plus, l'importance des éléments résiduels et des individualités qui ont fait souche dans le pays bien qu'il soit certain qu'il y eut un brassage de sang entre musulmans et indigènes chrétiens.

La légende couvre même parfois l'évènement comme cette énigmatique bataille "d'Arles-les-Champs" qu'on ne situe ni dans l'espace ni dans le temps, mais que notre littérature relie au souvenir de Charlemagne et à la construction de la chapelle Sainte-Croix à Montmajour.

Nous évoquons ensuite, mon hôte et moi, l'évacuation de la ville par Youssef. Elle est présentée de façon contradictoire par des textes qui mentionnent tantôt une mystérieuse retraite, discrète, de nuit et sans heurt, tantôt une tentative de sortie de vive force, après une résistance acharnée dans l'amphithéâtre.

Tout en conversant nous parcourons le rond-point des arènes où je ne manque pas de signaler l'emplacement de l'ancienne Croix des Maures. Érigée sous l'archevêque Germinus à titre expiatoire, la croix initiale fut maintenue puis remplacée au cours des siècles pour conserver le souvenir du passage des Sarrasins. La dernière, une croix en marbre blanc, fut retirée, le 22-12-1901, non par les Arabes mais sur ordre d'édiles locaux en mal d'anticlérisme.

Par la rue de l'amphithéâtre, nous atteignons maintenant les quais du Rhône. Le fleuve majestueux roule ses eaux boueuses vers la Méditerranée qui fut, aux IX^e et X^e siècles, le champ privilégié de la barbaresque. C'est le moment d'évoquer les raids audacieux des Sarrasins qui remontent les bras multiples du delta, débarquent par surprise, pillent, dévastent, emportent les biens et les récoltes. Ils ont même, dit-on, une place d'armes aux Saintes-Maries-de-la-barque. C'est à partir de là qu'ils auraient réussi à capturer, en 869, l'archevêque Rotlandus pendant qu'il inspectait les fortifications du domaine de l'abbaye de Saint-Césaire, du côté de Méjanes (c). On imagine que, comme on discute le prix d'un tapis en orient, il fallut bien des palabres pour fixer la rançon à 150 livres d'argent, 150 manteaux,

150 épées et 150 esclaves. L'affaire se termina de façon macabre car, l'archevêque étant mort en captivité, c'est sa dépouille qui fut rendue, assise sur un fauteuil, coiffée de la mitre et revêtue des habits sacerdotaux. L'évènement, comme tant d'autres dans notre ville, demeure gravé dans la pierre s'il est vrai que le nom de "Roland", donné à la tour du théâtre antique, est bien celui du saint ecclésiastique arlésien.

6)— Notre promenade sur la rive gauche du Rhône nous amène au niveau des ruines des thermes de Constantin. On n'y verrait certes aucun lien avec l'Orient n'était le départ de l'étroite rue du Grand Prieuré. Et d'évoquer l'ordre des Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem qui compta dans ses rangs tant de nobles familles arlésiennes (d). Plusieurs de ses chevaliers, se considérant comme les héritiers des croisés, ont payé de leur vie leur participation aux luttes qui opposèrent la chrétienté et l'islam en Méditerranée, aux XVI^e et XVII^e siècles.

Honoré de Grille débarque à Zoare, en Barbarie, en 1552, et périt ainsi que la totalité des troupes de l'Ordre attaquées par 4 000 Turcs et Maures réunis.

Ardoin de Castillon, qui fut commandeur de Ste Luce, se porte en 1558, à la tête de deux galères armées, en direction de Malte menacée par une flotte turque. Il repousse une attaque dans le golfe de Bendicari, mais succombe à la blessure de mousquet qui l'a atteint pendant l'abordage.

En 1565, Jean de Châteauneuf-Mollégès défend avec acharnement le fort de St Elme qui commande la défense de l'île de Malte. Deux assauts successifs des 10 000 turcs débarqués sont repoussés. Au troisième, la garnison, et Châteauneuf à leur tête, est anéantie, mais les assaillants ébranlés renoncent et rembarquent.

En 1625, c'est Pierre de Brunet qui est tué dans un combat chevaleresque qui oppose, près de Saragosse, six galères turques aux troupes du général de Valençay qui a refusé l'aide de l'infanterie espagnole.

Les Quiqueran de Beaujeu eurent plus de chance au cours de l'aventure rocambolesque qu'ils ont connue dans le bassin oriental de la Méditerranée. En janvier 1660, Paul Antoine, surpris sur sa galère par la tempête, résiste jusqu'à épuisement des munitions aux trente navires du pacha Mazamet. Le pacha a ensuite recours à l'expérience maritime de son prisonnier pour sauver sa propre flotte de l'effroyable tempête qui se prolonge. Cela n'évite pas au chevalier de Malte la captivité au château des Sept-Tours près de Constantinople. Il y demeure onze ans jusqu'à ce que son neveu, Jacques, lui aussi chevalier de Malte, organise sa fuite et le recueille en chaloupe sous la fenêtre de sa cellule.

Les relations entre chrétiens arlésiens et musulmans d'outre-Méditerranée ne furent heureusement pas toujours belliqueuses. Si nous avons le temps d'aller dans la rue de la République, sous la voûte de ce qui fut l'église des pères Mathurins, nous pourrions évoquer la "Très Sainte Trinité de la rédemption des captifs". Cet ordre avait pour objet d'entrer en relation avec le monde islamique et de marchander le rachat des chrétiens tombés en captivité. Ils les ramenaient ensuite de Tunis ou de Tripoli par la voie maritime puis en remontant le Rhône jusqu'à Arles.

On rapporte même que, le 12 août 1637, le passage d'un bateau chargé de captifs encore revêtus de tenue orientale provoqua un tel attroupement de curieux sur le pont de bateaux, qui était à la place du pont de Trinquetaille que nous voyons là en face de nous, que le trébuchet céda. La noyade, la panique et la répression qui suivirent auraient fait 160 victimes.

Mais, puisque nous sommes sur les quais du Rhône, imaginons encore la laborieuse remontée "des tartanes qui charriaient de toute part le trafic des nations sur le pré de Beaucaire"(e). Nul doute que beaucoup devaient apponter à la Roquette pour y déverser les riches produits d'Orient : épices, cuivre, brocards, tapis, nacre. Il n'était pas rare d'y voir débarquer quelque représentant influent de l'Empire ottoman avide de connaître et de partager l'existence détendue et gaie de la société locale (f). À leur retour, les embarcations étaient empruntées par ceux de nos compatriotes, à l'esprit aventurier, qui s'étaient laissés convaincre de mettre leur savoir-faire au service de l'administration du Sultan.

Au terme de notre promenade, nous revenons à la Porte Agnel d'où nous étions partis. Les employés municipaux s'affairent à effacer les traces du marché qui s'achève. Traversons le boulevard pour pénétrer dans le cimetière qui fut béni en 1786 par Mgr Dulau. À main gauche, dominé par un drapeau tricolore, se trouve le "carré des zouaves", où sont ensevelies les victimes de la Première Guerre mondiale. Comment ne pas être ému de lire sur les alvéoles, si bien entretenus et toujours fleuris, les noms des combattants chrétiens et musulmans mêlés. Plusieurs siècles de lutte, de cohabitation ou d'échange avaient créé un certain mimétisme par le sang et par les coutumes. Quatre ans de combat coude à coude, renouvelé au cours de la Deuxième Guerre mondiale, avaient ajouté les liens du cœur et l'estime réciproque.

La politique et les idéologies réussissent parfois à séparer ce qui paraissait solidement uni. Parmi ces hommes au visage brun, parfois enturbannés, et ces femmes vêtues d'amples robes aux

couleurs vives, que nous croisons chaque jour, il en est qui ont franchi la Méditerranée non pour trouver un travail temporaire, ou pour bénéficier d'avantages sociaux, mais parce qu'ils ont délibérément donné la priorité à la fraternité d'armes et à une communauté de civilisation éprise de liberté. Les plus nombreux ont abouti, peut-être de manière fortuite, dans le hameau de Mas-Thibert. Le sort a bien fait les choses puisqu'ils se trouvent sur le territoire d'Arles, cette ville qui, à travers les vicissitudes récentes, a su montrer qu'elle demeurait, comme l'a écrit Frédéric Mistral, "la matrouno de la Libertà".

Marcel AUDEMA

- a) *L'expression est de Charles Maurras.*
- b) *"Lou Renegat", dans les "Is clo d'or" de F. Mistral.*
- c) *Notes sur la Camargue et les Saintes-Maries-de-la-Mer de l'Abbé Mazel.*
- d) *L'Ordre de Malte dans la ville d'Arles. Abbé Chaillan.*
- e) *"Li lahut carrejon de tout carre lou trafé di nacioun sus lou Prat de Bèu-Caire" - (La Reine Jeanne de Frédéric Mistral).*
- f) *"Les arénoises" d'Honoré Bizalion. (réception du frère Lamorabaquin par la "oyeuse union de la grappe").*

Entre Nous

L'ANNÉE PICASSO

Si "Picasso, la Provence et Jacqueline" constitue l'évènement culturel majeur en Arles, c'est tout un ensemble de manifestations autour de cette exposition qui anime notre ville en ce moment.

Les œuvres réunies à l'Espace Van Gogh, suivant le "fil d'Arles", peu connues dans l'ensemble, ouvrent un nouveau regard sur ce génie qui aimait notre ville et l'a prouvé en lui offrant les 57 dessins du Musée Réattu. cette exposition est peut-être l'occasion pour les Arlésiens de retourner au Grand Prieuré, pour Picasso bien sûr, les dessins et le merveilleux portrait de sa mère offert par Jacqueline en 1985, mais aussi pour y revoir les tapisseries "voyageuses" revenues de Florence, et la collection de peintures anciennes de Jacques Réattu, les portraits de Raspal et les célèbres grisailles révolutionnaires.

Profitons-en aussi pour revoir la commanderie de Sainte-Luce, splendidement restaurée, qui accueille les "Images de Picasso" photographies signées par les plus grands, et illustrant les périodes correspondant aux œuvres exposées à Van Gogh, plus particulièrement celles des séjours arlésiens et tauromachiques de Picasso.

La médiathèque participe également à cette célébration avec un aspect moins connu, les relations de Picasso avec l'écriture, la poésie en particulier, et encore la photographie à travers les œuvres d'André Villers dont il fut l'ami.

La Fondation Van Gogh, à l'hôtel de Luppé, joue aussi le jeu en

présentant des œuvres offertes par l'artiste à ses amis arlésiens, et trois splendides tapisseries tissées d'après des chefs-d'œuvre tels que Guernica ou les Demoiselles d'Avignon.

Autre exposition à la Maison de Saint-Michel à Fontvieille, rétrospective de 50 ans de peinture et de sculpture de Pierre Ambrogiani, autre géant lié à Picasso par l'amitié et des thèmes d'inspiration communs, en particulier la taumachie. Encore une manifestation de très haut niveau.

Mais c'est peut-être l'exposition du cloître Saint-Trophime qui est la plus étonnante et la plus fascinante, présentant l'art d'Afrique noire dans les collections d'artistes, ces objets mystérieux qui ont tant marqué l'art du XX^e siècle. Leur pouvoir d'envoûtement est particulièrement bien ressenti dans l'architecture romane du cloître.

Bonnes visites donc et félicitations à tous ceux qui ont œuvré pour créer cet ensemble de manifestations exceptionnelles.

"OBJECTIF PATRIMOINE" ?

C'est le titre de la superbe revue publiée en 1989 par la CO.RE.P.H.A.E. — commission régionale du patrimoine historique archéologique et ethnologique — consacrée à la protection et à la restauration des monuments historiques d'Arles. Les photos et les textes y sont éloquents et semblent nous préparer un avenir splendide dans une harmonie parfaite entre urbanisme et patrimoine, assortie d'une utilisation raisonnée et esthétique des monuments de spectacle. Hélas, il suffit de parcourir la cité pour déchanter assez vite. Nous ne reviendrons pas sur l'agressivité des techniques mises en œuvre sur certaines façades prestigieuses ni sur l'état d'abandon de quelques sites historiques. Par contre l'aménagement des monuments en vue des spectacles mérite qu'on s'y arrête.

On peut noter dans la revue déjà citée, concluant l'article consacrée à l'amphithéâtre : "En outre il conviendra pour la définition des arènes de l'an 2000 de s'interroger sur la suppression des gradins métalliques qui défigurent le monument et d'envisager des reconstructions partielles en maçonnerie harmonieusement intégrées à l'ensemble". Or, 10 ans avant l'an 2000, l'ensemble de l'amphithéâtre est couvert de gradins métalliques, de nouvelles

tribunes ont été créées, oblitérant totalement l'empreinte du plancher antique et nuisant à la compréhension du monument. Et on nous promet un parapluie à brève échéance ! Comme si cela ne suffisait pas, après avoir définitivement caché les substructions de la scène du théâtre antique et y avoir installé des loges — que nous espérons au moins pratiques pour les acteurs — on s'attaque aujourd'hui aux gradins où des structures prétendues mobiles (comme aux arènes!) sont mises en place dès le mois de janvier pour le festival. Pauvres touristes qui du théâtre aux arènes et aux Alyscamps (la scène sur les tombes et encore les gradins) ne voyant rien d'authentique et ne pouvant plus photographier nos monuments en seront réduits à chercher des cartes postales anciennes pour emporter un souvenir d'Arles. Et pauvres guides qui devront déployer des trésors d'imagination pour expliquer les structures et le fonctionnement de nos grands monuments aux visiteurs.

Est-ce cela "l'objectif patrimoine" dans une ville dont la principale ressource se veut le tourisme culturel ?

P.S. : Est-il bien raisonnable de demander 11 francs et 15 francs à l'entrée des monuments pour admirer des structures métalliques ?

POLLUTION DE ST TROPHIME ÇA BOUGE !

Le fronton du portail de St Trophime s'orne, autour du Christ en majesté, des symboles des quatre évangélistes. Parmi eux figure en bonne place le taureau de St Luc.

Il se trouve qu'un groupe d'aficionados arlésiens, sensibilisé par la présence de cet animal-culte récemment restauré, a élaboré un projet visant à la défense des sculptures "récupérées" par la restauration. Il s'agit de protéger des agressions chimiques ces œuvres d'art romanes qui ne supporteront vraisemblablement plus un second traitement, de même que les finances publiques auront du mal à se mobiliser une autre fois.

Les A.V.A. se félicitent d'une telle prise de conscience et soutiennent toute action visant à préserver ces sculptures exceptionnelles. Afin d'obtenir la cessation du passage des véhicules au pied même du portail, nos aficionados envisagent, entre autres, d'organiser le 23 mars un petit déjeuner "au pré"

transféré... place de la République ! La circulation pourrait être coupée et c'est en dégustant le petit déjeuner tiré du sac que l'on pourrait admirer tout à loisir notre portail en pleine résurrection. Tous insistent sur le caractère éminemment convivial qu'ils veulent donner à la manifestation, visant à sensibiliser les passants du samedi matin à la beauté du monument ainsi qu'à sa fragilité face aux chevaux-vapeur polluants.

Olé, messieurs, y suerte !

P.N.

UN MAUVAIS COUP PORTÉ AU PRESBYTÈRE ST JULIEN

Ainsi que l'a évoqué notre président lors de l'assemblée générale, des travaux d'aménagement de l'ancien presbytère St Julien en un ensemble immobilier ont donné lieu à des dérapages meurtriers abîmant ce monument. (classé pourtant monument historique depuis le 23/6/1941). Il a été constaté l'amputation d'un pilier à la scie, son replâtrage en ciment grossier, un parking laissant les véhicules se garer au ras du chevet et dans les alvéoles nord, incorporation de parlophone et de sonnettes dans les contreforts, compteurs EDF, conduits PVC, etc.

Une lettre a été adressée à l'architecte ayant conçu le projet, sans réponse à ce jour ce qui donne une bien piètre opinion du respect qu'inspire le patrimoine ancien ou ceux qui s'en soucient à certains professionnels.

Un bon nombre d'autorités nous ont fait part, souvent en des termes élogieux, de leur soutien et de leur bonne volonté. Qu'ils en soient remerciés mais toutefois, sur le terrain, le problème demeure. Les A.V.A. sont décidés à porter cette affaire à la connaissance des amoureux de notre ville, afin que nul n'en ignore. Affaire à suivre.

P.N.

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES

Pour la protection de son patrimoine historique et esthétique

Fondée en 1903— Reconstituée en 1971

PRÉSIDENTS D'HONNEUR:

† FRÉDÉRIC MISTRAL
PIERRE FASSIN
† ÉMILE FASSIN
† ANDRÉ VAILHEN-REMACLE

ANCIENS PRÉSIDENTS:

AUGUSTE LIEUTAUD 1903 - 1923
JEAN LANDRIOT 1971 - 1974
RENÉ VENTURE 1974 - 1987
THÉRESE GUIRAUD 1987 - 1990

COMITÉ DE PARRAINAGE :

HENRI AUBANEL - YVAN AUDOUARD - ELISABETH BARBIER - LOUIS BAYLE - † GASTON BONHEUR - MARCEL BONNET - † HENRI BOSCO - JACQUES DE BOURBON-BUSSET - HEDWIGE BOUTIERE - † MARCEL CARRIERES - ANDRÉ CASTELOT - † Duc DE CASTRIES - JEANPIERRE CHABROL - † ANDRÉ CHAMSON - EDMONDE CHARLES-ROUX - YVAN CHRIST - JEAN-PAUL CLEBERT - † ALICE CLUCHIER - JEAN DESCHAMPS - PIERRE DOUTRELEAU - MICHEL DROIT - MAURICE DRUON - GEORGES DUBY - † LAWRENCE DURREL - † PIERRE EMMANUEL - † HENRI-PAUL EYDOUX - Louis FERAUD - IRENE FOUASSIER - CHARLES GALTIER - RENÉ JOUVEAU - HALLDOR LAXNESS - Louis LEPRINCE-RINGUET - † Duc DE LEVIS-MIREPOIX - JEAN-MARIE MAGNAN - † MARIE MAURON - † JEAN MISTLER - MAURICE PEZET - CHARLES ROSTAING - ODYLE RIO - ROBERT SABATIER - PIERRE SEGHERS - CONSTANT VAUTRAVERS.

BUREAU :

PRÉSIDENT : HENRI CERESOLA

VICE-PRÉSIDENTS : RÉMI VENTURE, JEAN TERRUS

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE : MARCELLE FERRARI

TRÉSORIER : ROBERT LAUGIER

TRÉSORIER ADJOINT : PAUL RIBES

ARCHIVISTE : RÉGIS MARCHAL

SUPPLÉMENT AU BULLETIN : GENEVIEVE PINET, PIERRE NERI

COMMISSIONS :

VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE :

J. TERRUS, R. LAUGIER, P. PETRINI, M. FERRARI, J. CASTANET,
P. MAXENCE, P. NERI, P. RIBES.

ARCHÉOLOGIQUE ET PATRIMOINE :

R. LAUGIER, R. VENTURE, G. PINET, P. NERI, P. PETRINI, J. TERRUS

BULLETIN :

R. VENTURE, M. AUDEMA, M.-TH. CORDERO, G. PINET, P. NERI,
P. MAXENCE, R. MARCHAL.



Dépôt légal 1^{er} trimestre 1991 — Imp l'Homme de Bronze — Arles
Directeur de la publication : M. Venture
Commission paritaire : N° 52953